

## Herbicide pois protéagineux

# Nirvana® S

La référence pour le désherbage de vos protéagineux.

- Efficacité de haut niveau sur les principales adventices des cultures protéagineuses
- Les bénéfices d'une pré-levée réussie :
  - Une bonne implantation de la culture
  - Des adventices contrôlées avant qu'elles ne concurrencent la culture
  - Un rattrapage facilité en cas de rattrapage
- Un produit polyvalent homologué sur pois protéagineux, féveroles, légumineuses fourragères, pois de conserve, lentille sèche, porte-graines



## Une préconisation pour chaque situation :

**Dominante renouées, fumeterre, graminées** → Nirvana® S 4,5 l/ha

**Dominante éthuse, gaillet** → Nirvana® S 3 l/ha + Réf.1 0,2 l/ha

**Dominante sanve, ravenelle, mercuriale** → Nirvana® S 3 l/ha + Réf.2 1,5 à 2 l/ha ou Nirvana® S 3 l/ha + Réf.4 1,5 à 2 l/ha  
(pression moyenne) ou (pression forte)

## Champ d'activité de Nirvana® S à 4,5 l/ha

Dicotylédones	
Ammi majus	72
Arroche étalée	84
Arroche hastée	100
Capselle bourse-à-pasteur	92
Chénopode blanc	94
Colza (repousse)	82
Coquelicot	94
Ethuse	57
Euphorbe réveille-matin	92
Fumeterre officinal	84
Gaillet	64
Laiteron des champs	89
Lamier amplexicaule	93
Lamier pourpre	94
Linaire sp.	96
Matricaire sp.	91
Mercuriale annuelle	69
Morelle	83
Mouron des champs	97
Moutarde noire	77

	Myosotis	99
Pensée	78	
Ravenelle	86	
Renouée à f. de patience	98	
Renouée des oiseaux	97	
Renouée liseron	86	
Renouée persicaire	89	
Sanve	90	
Séneçon	75	
Stellaire	93	
Trière	95	
Véronique à f. de lierre	82	
Véronique agreste	98	
Véronique de Perse	94	
Véronique des champs	100	

185 essais BASF sur pois et féverole de printemps  
Application en pré-levée

Graminées	
Folle-avoine	64
Ray-grass	92
Pâturin annuel	97
Vulpin	67



Chénopode blanc



Ethuse



Matricaire



Sanve



Stellaire



Renouée des oiseaux



## Bien utiliser Nirvana® S en pré-levée pour un résultat optimal

- Nirvana® S doit être appliqué sur un sol soigneusement préparé, non motteux, exempt de reliquats de récolte et suffisamment ressuyé
- Sur pois protéagineux et féveroles, appliquer Nirvana® S dans les 5 jours suivant le semis
- Appliquer en pré-levée des adventices

## Utilisation ponctuelle de Nirvana® S en post-levée

**S'il est impossible d'utiliser Nirvana® S en pré-levée, il peut être appliqué en post-levée sur pois protéagineux uniquement en respectant les conditions suivantes :**

- Au stade 2-3 feuilles de la culture à la dose de 1 à 2 l/ha maximum, en association avec Basagran® SG à la dose de 0,5 kg/ha
- Sur une végétation sèche et en bon état végétatif (absence de stress hydrique, de carences)
- Sur des adventices jeunes (2 à 3 feuilles maximum)
- En l'absence de désherbage de pré-levée

## Qu'est-ce que Nirvana® S ?

Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Composition	16,7 g/l d'imazamox et 250 g/l de pendiméthaline
Usages et doses autorisés	Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féveroles d'hiver et de printemps : 4,5 l/ha
Nombre maximum d'applications	1 tous les 2 ans si la dose appliquée est supérieure à 2 l/ha, 1 tous les ans si la dose appliquée est de 2 l/ha maximum
ZNT aquatique	20 mètres (autres cultures, voir l'étiquette)
ZNT plantes non-cibles	5 mètres
DRE	48 heures
DAR	63 jours

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

### Gestion responsable des substances actives.

Recommandations BASF afin de protéger les ressources en eau : Au-delà des Bonnes Pratiques Agricoles pour la protection des ressources en eau, BASF recommande pour toutes ses spécialités à base de bentazone :

1 / Date d'application : Basagran® SG peut être utilisé dans le respect des stades

d'application :

• À l'automne : jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures, jusqu'au 15 octobre sur cultures développées

• Au printemps à partir du 15 mars

2 / Dose maximale/ha/an : Ne pas dépasser la dose de 1000 g de bentazone par hectare et par an lors de programmes avec des solutions à base de bentazone ou lors de succession de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone. Sur le même principe, ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an

3 / Sur les zones de captage :

• Ne pas utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est inférieur à 1,7%

• Ne pas utiliser sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes)

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. ©Marque déposée BASF : Nirvana® S : AMM N° 2090016. Basagran® SG : AMM n° 9500628 - 87% de bentazone - SGH05 - SGH07 - Danger - H302 : nocif en cas d'ingestion. H317 : peut provoquer une allergie cutanée. H318 : provoque des lésions oculaires graves. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com) - Septembre 2019 - ref. 576POHE919SUD. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Nirvana® S : SGH07, SGH09 - ATTENTION - H315 : provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H400 : très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SGH07



SGH09



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**